

**PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
RÉUNION ORDINAIRE DU JEUDI 2 AVRIL 2015 A 20 HEURES**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage : 30 avril 2015

L'an deux mille quinze le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Etaient présents :

MM. Nicolas VERGUET, David ROYER, Philippe PIONCHON, Pascal MARTIN, Pascal PERROT-MINNOT, Laurent BARBE, Sébastien GROS, Cédric PERONNIER, Christophe REY
Mmes. Marie-Christine BOURBON Danièle VALLIN, Evelyne GUILLOT, Chantal GIRIN, Maria GRAMELLE et Christine POLLINA

Absent(s) excusé(s) :

Madame Danièle VALLIN a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix pour les votes : 15

.....

1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 26 février 2015 et approuvé à l'unanimité.

2) – ORDRE DU JOUR

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015,
- Diverses demandes de subvention 2015,
- Vote du budget primitif 2015,
- Modification des statuts du SIVU des installations sportives du Lycée Pravaz / Intégration commune de St Bueil,
- Questions diverses.

Le Maire propose l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenant négatif – Lot électricité sur les travaux de rénovation intérieure de l'église
- Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces 2 points supplémentaires.

3) – DELIBERATIONS

N° 17/2015 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Il rappelle la baisse de 15% des taux d'imposition 2014 en raison d'un transfert de compétence « petite enfance / enfance jeunesse » à la Communauté de Communes Val Guiers et en conséquence d'une charge en moins pour la commune.

Après avoir présenté le budget 2015, il propose de maintenir les taux 2014.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les taux d'imposition 2015 identiques à ceux votés l'année précédente, soit les suivants :
- Taxe habitation : 7.56 %
- Taxe foncière (bâti) : 7.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44.96 %

NOTA Comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales (notamment la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises) font l'objet d'une revalorisation forfaitaire annuelle, fixée par l'Etat dans la cadre de la loi de finances. Celle-ci est de 0,9 % pour 2015, correspondant au taux d'inflation prévisionnel pour 2015.

N° 18/2015 : Subventions diverses associations 2015

Madame VALLIN donne lecture à l'assemblée des demandes de subvention 2015.

Elle rappelle les diverses aides allouées en 2014.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de verser, pour l'année 2015, les subventions suivantes :
 - Association Sou des Ecoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel : 500 €
 - Association « Les Amis du Togo » : 200 €
 - Croix Rouge Française : 300 €
 - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 100 €
 - Délégation cantonale de l'éducation nationale : 100 €
 - FNATH section locale des accidentés de la vie : 200 €
 - Comice Agricole de Champagneux – juillet 2015 : 300 €
- de maintenir la participation communale pour les activités des enfants dans les mêmes conditions approuvées par délibération du 6 octobre 2011,
- de porter les crédits suffisants au budget 2015.

N° 19/2015 : Participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix sur Guiers / Convention au titre de l'année 2014/2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix-sur-Guiers.

Il rappelle également le calcul de la répartition entre les communes, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2014/2015 qui précise un montant de 39.79 Euro par élève soit une participation totale de 994.75 Euro pour la commune de Belmont-Tramonet qui compte 25 élèves au collège « La Forêt ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année 2014/2015.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2015.

Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif à l'assemblée.

• Section fonctionnement

- Pour les dépenses réelles d'un montant de 359.799,36 € (charges à caractère général, charges de personnel, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations...) ainsi que la dépense d'ordre relative aux dotations d'amortissement pour 7.866,00 €.
- Pour les recettes propres à l'exercice d'un montant de 610.255,00 € (impôts et taxes, participations et dotations diverses, produits des services...) qui cumulées avec le résultat excédentaire reporté de l'exercice précédent s'élèvent en totalité à 1.127.147,84 €.
- Cette section s'équilibre par la dépense d'ordre « virement à la section d'investissement » qui permet d'autofinancer les opérations d'équipement pour un montant de 759.482,48 €.

• Section investissement

Monsieur le Maire donne lecture des opérations d'équipement :

- La restauration d'un bâtiment ancien acquis fin 2013 pour une transformation en atelier et hangar communal,
- La rénovation intérieure de l'église,
- Les travaux de sécurisation des voiries 1^{ère} phase en cours de réalisation,
- Les études de sécurisation des voiries des secteurs « Chaudannes » et « Tramonet »,
- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- Les équipements divers pour la salle polyvalente : rideaux, stores...

Ainsi, hors crédits reportés de l'année 2014 d'un montant de 126.570,00 €, les dépenses nouvelles d'équipement affectées à une opération s'élèvent à 657.330,00 €. Il est à noter également une dépense hors équipement de 8.300 € pour le remboursement à la Communauté de Communes du 1^{er} acompte de la taxe d'aménagement sur la future construction d'entreprise au Parc Val Guiers.

Les recettes (subventions, retour FCTVA travaux N-2, taxe d'aménagement sur les constructions, résultat excédentaire reporté de l'exercice précédent et autofinancement de la section de fonctionnement) s'élèvent à 1.047.718,48 € et permettent de réserver des crédits non affectés à une opération à hauteur de 255.518,48 €.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2015.

N° 20/2015 : Intégration de la commune de Saint-Bueil au SIVU des Installations sportives du Lycée Pravaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Bueil qui participe aux décisions et financements du SIVU des installations sportives du Lycée Pravaz depuis sa création, n'est pas mentionnée aux statuts de celui-ci comme signalé par la Sous-Préfecture de l'Isère.

Il précise qu'il s'agit d'une erreur qu'il est nécessaire de réparer et propose d'approuver la modification statutaire visant à intégrer la commune de Saint-Bueil au Syndicat susnommé.

Il donne lecture de la décision syndicale du 23 février 2015 qui approuve cette intégration.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'intégration de la commune de Saint Bueil au SIVU des installations sportives du Lycée Pravaz et approuve la modification statutaire qui en découle.

N° 21/2015 : Avenant négatif n°1 au lot n°4 – électricité – rénovation intérieure de l'église.

Monsieur le Maire rappelle l'attribution du marché à l'entreprise CGV énergie pour le lot 4 – électricité - des travaux de rénovation intérieure de l'église.

Il précise, pour ce lot, la décision de sous-traitance à l'entreprise attributaire à IT'ELEC de Domessin.

Il explique que le maître d'œuvre, suite à la proposition de l'entreprise, a décidé de modifier la fourniture d'éclairage des voutes en remplaçant les halogènes initialement prévus au marché par un éclairage LED.

Il présente l'avenant négatif pour un montant de 4.271, 00 Euro HT

Il rappelle le montant du marché initial de 50.882, 05 Euro HT

Il précise le nouveau montant du marché de 46.611, 05 Euro HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'avenant négatif n° 1 du lot n° 4 - électricité - attribué à l'entreprise CGV énergie pour un montant de moins 4.271, 00 Euro HT

N° 22 /2015 : Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis / Stérilisation et identification des chats errants

Monsieur le Maire signale à l'assemblée la demande d'un administré qui souhaite agir pour limiter la prolifération de chats errants, déjà très nombreux autour de son domicile.

Il précise les nouvelles obligations, au 1^{er} janvier 2015, des collectivités qui ne peuvent plus refuser la mise en œuvre d'un programme de stérilisation.

Il explique à l'assemblée qu'il s'est rapproché de la Fondation « 30 Millions d'Amis » en raison de son savoir-faire et de son expertise en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La Fondation a proposé une convention selon des modalités telles que :

- La commune veillera à ce que seuls les chats errants non identifiés soient capturés et à ce qu'ils soient relâchés dans les mêmes lieux où ils auront été capturés,
- La Fondation prendra en charge de la totalité des frais de stérilisation et de tatouage, dans la mesure où le tarif appliqué par le vétérinaire est celui de la « cause animale »,
- La fondation règlera directement le vétérinaire choisi...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

4) - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Eglise :**
 - Avancement des travaux : pose des échafaudages et d'un faux plancher en aggloméré
 - Acceptation d'un devis pour le lot accessibilité pour un montant de 1.269, 60 € TTC (marquage au sol)
 - Proposition d'une modification esthétique des boiseries du nouveau SAS vitré (en attente chiffrage qui ne devrait pas être très élevé)
 - Réfection des chemins de croix et statues – proposition d'un devis transmis à la Paroisse

- **Hangar communal :**

Le planning suivant est avancé par l'architecte :

- Fin avril : lancement des appels d'offres
- Fin mai début juin : ouverture des plis et attribution des marchés de travaux
- Rentrée septembre : démarrage des travaux pour un achèvement fin d'année.

- **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Il est décidé la création d'un groupe de travail pour suivre l'élaboration du document.

MM. VERGUET, ROYER, PIONCHON, REY, PERROT-MINNOT et Mme. ELYSEE suivront le travail qui leur sera présenté par étape et par Monsieur Benjamin PERROT-MINNOT. Celui-ci débutera sa mission d'élaboration du PCS à compter du 20 avril pour la terminer au 19 juillet 2015.

- **Information gestes de premiers secours et utilisation du défibrillateur**

Monsieur REY confirme son intervention du jeudi 9 avril prochain à 19H à la salle des Marronniers où il sera accompagné de Monsieur MONTET du Centre de Secours de Pont-de-Beauvoisin.

A cette occasion et pour les conseillers municipaux, membres du CCAS et Présidents d'associations locales, ils donneront des informations nécessaires à l'utilisation du défibrillateur.

- **Projet photos de Val Guiers Ados**

Christine ELYSEE propose de prendre connaissance du travail réalisé par les ados. Un album créé lors de leur activité photos fait un tour de table.